



## Procès-verbal n°4

**Séance ordinaire du jeudi 10 juin 2021 à 19h00**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire 6 mai 2021
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2020
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour remplacer les horodateurs et adapter la signalisation des parkings communaux
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant
  - a. la motion populaire « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains »
  - b. une demande de crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'avancement du projet de territoire
9. Projet d'arrêté du PLRT « Modification du règlement général de commune »
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

**Le président Philippe Mattmann** (PSLT) ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, le Conseil communal, l'administration communale, la presse et le public.

Il indique qu'une question a été reçue à la dernière minute et qu'elle sera traitée au point 14 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1, tout en précisant que l'appel risque d'être compliqué.

### 1. Appel

Le président **Philippe Mattmann** (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 26 membres suivants (y.c. le président) :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 1. Albert Patrick (PVL)                  | 14. Gomes Bruno (PVL)           |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT)               | 15. Gonçalves Sylvie (PLRT)     |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT)              | 16. Hug Stéphane (PLRT)         |
| 4. Bajrami Belul (PVL)                   | 17. Imer Ling (PLRT)            |
| 5. Binggeli Maurice (PSLT)               | 18. Issemann Philippe (PLRT)    |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT)               | 19. Jolidon Daniel (PLRT)       |
| 7. Butin Tammy (PLRT)                    | 20. Kummer Raphaël (PLRT)       |
| 8. Calame Monique (ELT)                  | 21. Mattmann Philippe (PSLT)    |
| 9. Carneiro Costa Manuel (PSLT)          | 22. Muster Michel (PSLT)        |
| 10. Caron Simone (PSLT)                  | 23. Perrinjaquet Denis (PSLT)   |
| 11. Chassot Nadia (PLRT)                 | 24. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 12. Clottu Edouard (suppléant Les Verts) | 25. Rubeli Pierre André (PSLT)  |
| 13. Cortina Céline (PLRT)                | 26. Ryser Frédéric (PLRT)       |

Excusés :

- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| 1. Bensimon Nathaniel (ELT)     | 3. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 2. Carvalhal Alvaro (Les Verts) | 4. Rieder Lionel (PLRT)  |

Suite à une vraisemblable confusion au niveau de l'heure de début de la séance, des arrivées égrenées ont lieu en cours de séance, raison pour laquelle les membres absents ne sont pas mentionnés.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre  
Dubosson Valérie (Les Verts), vice-secrétaire  
Eugster Martin (ELT), secrétaire  
Hoffmann Heinz (PLRT), président  
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

### 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 est accepté à l'unanimité.

### 3. Nomination du bureau du Conseil général

Le nouveau bureau tel que présenté ci-dessous est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Présidente :	Monique Calame (ELT)
Vice-présidente :	Teresa Remexido (Les Verts)
Secrétaire :	Isabelle Paroz (PLRT)
Vice-secrétaire :	Pierre André Rubeli (PSLT)
Questeurs :	Céline Cortina (PLRT) Simone Caron (PSLT)

En l'absence d'Isabelle Paroz (PLRT), Alain Fridez (PLRT) assure le poste de secrétaire ad intérim.

– Applaudissements –

**Michel Muster** (PSLT) : « Merci camarade, merci Philippe.

Ce n'est pas parce qu'on y passe beaucoup de temps que c'est forcément meilleur.

Tu en as fait brillamment la démonstration durant ton court séjour dans le rôle le plus éminent pour un citoyen de la commune : celui de président du Conseil général.

Ton costume de président éphémère t'allait si bien, c'est vraiment dommage que la coutume veuille que le passage du sceptre se fasse lors de la séance des comptes en juin et mette ainsi fin à une parfaite incarnation du citoyen conscient de ses responsabilités face à la collectivité que tu es.

Tu as marqué à ta manière ces quelques séances du législatif qui ont lancé le début d'une législature prometteuse. Sans chichis et direct au but, tu as égrené les ordres du jour comme une machine simple de fabrication mais efficace comme une mécanique high-tech.

A l'instar du rôle de parent, il n'existe pas d'école pour former les premiers citoyens. C'est donc en parfait autodidacte que tu as fait avancer la commune : doucement, mais sûrement.

Mille mercis à toi cher camarade et bienvenue à nouveau parmi nous dans les rangs du groupe socialiste, avec les autres camarades qui t'attendent avec impatience. »

– Applaudissements –

**Le président Philippe Mattmann** accorde 5 minutes d'interruption de séance afin que le nouveau bureau prenne place.

A la reprise des débats, **la présidente Monique Calame** s'exprime en ces termes : « Mesdames, Messieurs, j'aimerais pour commencer remercier, à titre personnel et en votre nom à tous certainement, Philippe Mattmann pour son action dans le cadre de son mandat de président du législatif. Il a en effet non seulement dû mais aussi parfaitement su organiser, mener les débats avec aisance, permettant à chacun de siéger normalement, malgré les contraintes induites par la pandémie, allant jusqu'à nous faire oublier que nous portions un masque !

Merci Philippe et accepte cette modeste attention : un petit ouvrage historique qui me tient particulièrement à cœur, un clin d'œil à Ma commune, devenue un peu la tienne, la vôtre mesdames et messieurs !

Permettez-moi encore d'adresser la bienvenue à chacun de vous, membres du législatif ou de l'exécutif communal, membres de la presse, et surtout du public que nous retrouvons avec bonheur. Bienvenue en particulier à ma famille, hélas soustraite de mes enfants, un fils empêché et une fille hospitalisée ce matin et mes amis qui me font l'honneur d'assister à cette séance.

Je souhaite maintenant vous faire part de quelques considérations personnelles.

Lorsqu'un tel poste devient vacant, on interroge généralement la personne intéressée par ce dernier sur son expérience dans le domaine convoité, ses connaissances et sa motivation à briguer le poste en question.

Dans mon cas, rien ne s'est déroulé de cette manière. Ce samedi 15 août 2020, en allant saluer un ami politicien de longue date installé avec le groupe de l'Entente, je n'aspirais pas du tout au poste que vous me faites l'honneur de me confier ! Je n'imaginai pas être assise quelques mois plus tard à la place que j'occupe en ce moment.

Mais en toute honnêteté, la chose politique me manquait ...

De la politique, me direz-vous, nous en faisons tous au quotidien, puisque toute activité est soumise à des choix et à des décisions.

En ce qui concerne mon parcours professionnel, j'ai dû, à l'âge de 25 ans, faire un choix qui s'est avéré être le bon puisque, engagée en qualité d'administratrice communale de Thielle-Wavre, un dimanche matin par le papa de Jean-Dominique Roethlisberger, l'un de nos deux citoyens d'honneur de la commune, je n'ai jamais cessé et continue d'ailleurs encore de prêter mon temps à des activités touchant au domaine communal et à la gestion d'un syndicat intercommunal.

28 ans de collaboration fructueuse jusqu'à ce que, déstabilisée par la concrétisation du projet de fusion avec le village voisin, et malgré l'amitié et les nombreuses collaborations administratives que nous entretenions, j'ai saisi l'opportunité de la création à Cornaux d'une place d'administratrice-adjointe pour

réorienter ma carrière. Je me suis engagée avec le même enthousiasme dans l'exercice de cette fonction durant quelques années, avant de me décider à prendre une retraite anticipée.

Mauvais choix, erreur politique. Cette inactivité soudaine, malgré la réactivation de mes hobbies a laissé un grand vide dans ma vie. En clair, « la chose politique m'a cruellement manqué ».

Hyperactive, je cumule avec grand plaisir un certain nombre d'activités : la garde de mes petits-enfants, un emploi au sein du syndicat intercommunal de la Châtellenie, la co-gouvernance du Club des Aînés de la commune de La Tène, sans oublier mon goût pour l'écriture... au point que je suis parfois tentée de regretter qu'une journée ne compte que 24 heures.

Dormant très peu, j'ai pour habitude de travailler beaucoup la nuit et malgré l'honneur que vous me faites de me propulser à ce nouveau mandat de haute voltige, je vous tiens un peu responsables de raccourcir encore mes nuits !

Est-ce une qualité, est-ce un défaut, mais toutes les tâches qui me sont confiées ou que j'ai choisies ne sont jamais prises à la légère, j'y consacre beaucoup de temps en recherches, en documentation, en préparation en ayant toujours comme objectif principal le fait d'honorer au mieux mes mandants. Je mets un point d'honneur à aller au maximum de mes compétences et de mes capacités pour bien faire.

J'ai ainsi, vous l'aurez deviné, une certaine aversion de l'inconnu, de l'absence de maîtrise des situations qui se présentent à moi. Ça promet.

Si je dois de toute évidence vous remercier de l'immense confiance dont vous m'honorez, je dois aussi remercier du fond du cœur mon mari, ma famille et mes amis pour leur soutien et la patience dont ils ont fait preuve jusqu'ici et celle dont ils vont devoir faire preuve durant les 365 jours à venir.

Je me suis mise au travail dès que j'ai eu connaissance de ma future entrée en fonction de ce jour en parcourant une grande quantité de procès-verbaux publiés sous la rubrique « Archives » du site web de la commune. Bien m'en a pris, puisqu'à la lecture de celui du 13 juin 2019 contenant le message de la nouvelle présidente du moment, Madame Nadia Chassot, j'ai constaté qu'elle terminait son texte par la même citation de Gandhi que celle que j'avais prévu de vous lire.

Je suis donc contrainte de terminer le présent message par une phrase qui m'a fait sourire et qui je l'espère produira le même effet sur vous.

« J'ai tellement appris de mes erreurs, que j'envisage d'en faire encore quelques-unes ! » et d'y ajouter celle-ci :

« Le bonheur n'est pas dans la recherche de la perfection, mais dans la tolérance de l'imperfection. »

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs de votre écoute, vous réitère la reconnaissance pour la confiance que vous me témoignez et garde la parole pour poursuivre enfin la partie officielle de la séance à laquelle nous participons ce soir. »

– Applaudissements –

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, comme il se doit en pareilles circonstances, il incombait au président sortant de procéder à l'appel ainsi qu'à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du législatif.

La situation actuelle étant un peu particulière – cela commence déjà pour moi dans l'inconnu -, je propose qu'un second appel soit effectué sachant que des membres sont arrivés à gauche et à droite et nous n'avons pas eu le temps de filtrer et de relever les noms de chacun.

Je demande donc à la vice-présidente, qui est ex-secrétaire, de procéder à un nouvel appel. »

## Deuxième appel

La vice-présidente **Teresa Remexido** (Les Verts) procède au deuxième appel qui fait constater la présence des 40 membres suivants (y.c. le président) :

- |  |   |
|--|---|
| 1. Albert Patrick (PVL)                  | 21. Gonçalves Sylvie (PLRT)             |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT)               | 22. Hug Stéphane (PLRT)                 |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT)              | 23. Imer Ling (PLRT)                    |
| 4. Amez-Droz Tristan (Les Verts)         | 24. Issemann Philippe (PLRT)            |
| 5. Bajrami Belul (PVL)                   | 25. Jolidon Daniel (PLRT)               |
| 6. Binggeli Maurice (PSLT)               | 26. Kummer Raphaël (PLRT)               |
| 7. Brönnimann Erich (suppléant ELT)      | 27. Luthi Michel (ELT)                  |
| 8. Bulliard Jean-Luc (ELT)               | 28. Mattmann Philippe (PSLT)            |
| 9. Butin Tammy (PLRT)                    | 29. Maurissen Alain (PVL)               |
| 10. Calame Monique (ELT)                 | 30. Mendy Vincent (Les Verts)           |
| 11. Carneiro Costa Manuel (PSLT)         | 31. Muster Michel (PSLT)                |
| 12. Caron Simone (PSLT)                  | 32. Paviet-Salomon Bertrand (Les Verts) |
| 13. Chassot Nadia (PLRT)                 | 33. Perrinjaquet Denis (PSLT)           |
| 14. Clottu Edouard (suppléant Les Verts) | 34. Planas Clémence (Les Verts)         |
| 15. Cortina Céline (PLRT)                | 35. Remexido Teresa (Les Verts)         |
| 16. Degiorgi Edith (ELT)                 | 36. Rotsch Michèle (PSLT)               |
| 17. Ducraux Armand (ELT)                 | 37. Rubeli Pierre André (PSLT)          |
| 18. Fridez Alain (suppléant PLRT)        | 38. Ryser Frédéric (PLRT)               |
| 19. Gerbex Jean-Charles (suppléant PLRT) | 39. Storrer Vincent (Les Verts)         |
| 20. Gomes Bruno (PVL)                    | 40. Vaucher Pascal (ELT)                |

Excusés :

- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| 1. Bensimon Nathaniel (ELT)     | 3. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 2. Carvalhal Alvaro (Les Verts) | 4. Rieder Lionel (PLRT)  |

Absent :

1. Smith Ted (PLRT)

Par conséquent, **la majorité est fixée à 21.**

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, s'agissant de l'organisation du déroulement des séances à venir, je me permets quelques petites adaptations, voire rappels. Concernant les interventions orales, étant donné qu'en ce début de mandat je n'ai pas la prétention ni l'honneur de connaître le nom de chacun d'entre vous, il serait souhaitable que lorsque vous sollicitez la parole, vous indiquiez votre nom et prénom et à quel titre ou au nom de quelle entité vous intervenez et cela malgré le fait que notre administration ait eu l'excellente initiative de poser des cartons portant nos noms devant nous.

Pour les votations à mainlevée, vous voudrez bien lever verticalement vos bras afin qu'il soit plus aisé pour nos questeurs de procéder au comptage.

S'agissant de la connaissance des dossiers, je me permets d'insister sur le fait que je recommande vivement à chacun de bien étudier les dossiers de l'ordre du jour, de lire attentivement les rapports annexés avant les séances du législatif et de ne pas se contenter des discussions tenues lors des séances de groupes ou des commissions.

Ne prenez pas mal cette petite remarque. Elle est dictée par la constatation que j'ai faite tout au long de mon mandat d'administratrice communale. De nombreuses questions posées lors des séances des législatifs pourraient être évitées, la réponse se trouvant très souvent dans le contenu des rapports annexés aux dossiers.

Je termine ici mon temps de parole avec une phrase qui devrait être appliquée quotidiennement par tous et en toutes circonstances : « Le monde ne fonctionnera jamais selon l'opinion d'un seul, mais avec la tolérance de l'opinion de chacun. ».

Je vous invite maintenant à poursuivre l'ordre du jour avec l'examen des comptes. »

#### 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2020

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Yannick Butin (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme le début de cette séance, l'année 2020 a été à la fois surprenante et imprévisible.

Elle a été surprenante par le bénéfice de plus d'1 million de francs, sachant que le budget était initialement équilibré.

Les charges ont été inférieures au budget et les revenus supérieurs, ce qui génère cette différence.

La valeur du point d'impôt a baissé, principalement en lien avec la réforme fiscale qui a pris effet au début de l'année 2020 et qui continue à déployer ses effets en 2021.

Les investissements ont quant à eux été très faibles en 2020 par rapport au budget. Le montant de 2 millions de francs était prévu au budget et seuls 800'000 francs ont été investis.

Globalement, la santé financière de la commune est en amélioration. La fortune augmente grâce au bénéfice du compte de fonctionnement, pour s'élever à environ 11 millions de francs.

La dette diminue de 7 millions de francs. En effet, des prêts arrivant à échéance ont pu être remboursés et nous n'avons pas eu besoin de réemprunter de l'argent pour les financer. La dette s'élève donc à 27.4 millions de francs et tous les indicateurs financiers de la commune sont en amélioration.

La crise Covid-19 et les impacts en découlant sont imprévisibles. Au total, 450'000 francs de charges supplémentaires ont été comptabilisées et se découpent en 4 catégories :

- charges supplémentaires pour le soutien à l'économie locale et l'achat de matériel de protection
- charges en moins suite à l'annulation de certaines manifestations
- revenus en moins suite à une période de fermeture notamment du camping
- revenus supplémentaires grâce à un été remarquable pour le camping de passage et la possibilité d'ouvrir une zone pour les camping-cars à côté de la zone de camping

Les revenus fiscaux n'ont pas encore été impactés par la crise Covid-19, étant donné qu'il y a toujours une année de retard par rapport aux effets, les taxations étant effectuées l'année d'après.

L'année 2020 présente une nouveauté par la mise en application d'un système de contrôle financier interne. Ce dernier a été établi à la fin de l'année 2019 et a été mis en œuvre en 2020, ce qui a été attesté par la fiduciaire ayant révisé la comptabilité.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à vos questions. »

**La présidente** donne la parole aux commissions.

**Frédéric Ryser (PLRT)**, au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas m'éterniser sur le thème des comptes 2020 et encore moins répéter ce que notre excellent ministre des finances a déjà commenté.

Cela dit, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, au risque de se répéter d'année en année (et là je me répète par rapport à l'année passée), « peut être qualifié d'excellent cette année encore », malgré une situation tendue en lien avec la crise engendrée par la Covid-19. Cependant, même si humainement et économiquement le bilan n'est pas franchement réjouissant pour notre société en général, financièrement parlant, pour notre commune, il s'agit là encore une fois d'un résultat que l'on peut qualifier de réjouissant.

Autre point à mentionner, la manière dont le cahier 1 des comptes s'est étoffé en informations financières et rapports par dicastère. Nous ne pouvons que saluer ces améliorations et compléments d'information qui ont été très appréciés par votre commission.

Au niveau de la tenue des comptes, votre commission n'a rien eu de particulier à dire et toutes nos questions ont trouvé rapidement une réponse. Quelques remises à jour comptables ont été réalisées afin de pouvoir encore mieux coller aux impératifs MCH2, mais rien d'extraordinaire. Par contre, quelques coquilles subsistent encore dans le document qui nous est soumis ce soir. Mais rien de grave, rien qui ne nous empêche d'approuver les comptes ce soir. À vous de les trouver durant les prochaines longues soirées d'hiver.



Au niveau du résultat annuel 2020, que nous pouvons qualifier, en dépit de la situation économique, de très bon, nous pouvons compter sur un excédent de recettes de 1,05 million de francs, contre 2.39 millions de francs en 2019, 1.36 million de francs en 2018 et 1,46 million de francs en 2017. Donc, autant dire qu'il s'agit d'une bonne nouvelle lorsque l'on sait que le budget prévoyait quant à lui un équilibre parfait. Nous pouvons être contents cette année encore que le budget n'ait pas été respecté. À noter également une diminution du cashflow de 3.4 millions de francs par rapport au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2020. Cela est dû au remboursement d'un emprunt de 7 millions de francs non reconduit et pas à des soucis de trésorerie. Donc, si la commune avait simplement reconduit cet emprunt, la variation du cashflow aurait été de 3.4 millions de francs en positif. Quoi qu'il en soit, même une fois l'emprunt de 7 millions de francs remboursé, le solde des liquidités au 31 décembre 2020 reste bien entendu positif et se monte tout de même à 2.6 millions de francs. Cela est en partie dû au fait que le niveau des investissements n'a pas été ce qu'il aurait dû être, encore une fois, Covid-19 oblige !

Au niveau du compte des investissements, par contre, les investissements nets se montent à 700'000 francs contre un montant prévu de 1.7 million de francs au budget, soit une différence de 1 million de francs.

En comparaison avec les années précédentes, nous pouvons considérer cet exercice comme le 5<sup>e</sup> exercice positif consécutif et cela est très réjouissant ; même s'il faudra continuer d'être très attentif sur le contrôle des dépenses, surtout que la crise n'est pas encore complètement derrière.

Autre point important, la péréquation financière intercommunale est pour la première fois depuis de nombreuses années légèrement en notre faveur.

Au niveau fiscal, bien que les revenus soient en deçà de ce que nous avons reçu l'année dernière, nous restons tout de même dans la moyenne des années précédentes. Les recettes fiscales sont bien au-dessus des prévisions avec une différence de 1.35 million de francs.

Le dernier point que votre commission a relevé est le fait que cette année le système de contrôle interne est, selon le rapport d'audit, pleinement fonctionnel. Nous nous en félicitons et ne pouvons que remercier notre administration communale pour le travail effectué.

Finalement, les différents indicateurs présents dans ce rapport des comptes sont bons et cela est aussi un excellent point. Votre commission reste optimiste pour le futur de nos finances communales et elle remercie le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés par ce rapport pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2020.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport des comptes 2020.

La commission financière a, à l'unanimité des personnes présentes, donné un préavis positif à l'acceptation de ces comptes. Elle vous recommande d'en faire de même et d'accepter les comptes tels que présentés ce soir. Merci. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Teresa Remexido** (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a pris connaissance, lors de sa séance de préparation du 27 mai dernier, des comptes 2020 de notre commune.

Nous constatons avec satisfaction que :

- tous les indicateurs financiers s'améliorent pour notre commune dans la continuité des 4 dernières années
- La Tène est bénéficiaire à la péréquation financière intercommunale en lien avec la nouvelle formule qui a pris effet en 2020
- le résultat des comptes est favorable avec une diminution des charges et un excédent des recettes de 1'045'078.54 de francs par rapport au budget initialement prévu et ce malgré la présence du Covid-19 sur presque toute l'année
- la dette par habitant continue de diminuer de façon importante même si elle reste encore à 2'602 francs (4'000 francs en 2018)
- la fortune communale a augmenté de 11.3 millions de francs, deux emprunts sont arrivés à échéance et remboursés, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit, ce qui a permis à notre commune de diminuer sa dette brute à 29 millions de francs

A l'avenir, nous espérons que la diminution de la dette brute de notre commune atteindra une valeur inférieure à 25 millions de francs afin qu'elle soit proportionnelle à nos revenus et considérée d'un bon niveau selon les standards MCH2.

Cela permettra en plus d'un bilan sain et équilibré, de préserver notre excellente capacité d'investissement liée au mécanisme de frein à l'endettement déjà relevé dans les comptes que nous votons ce jour et peut-être, qui sait, de baisser le coefficient fiscal communal ce qui rendra la commune plus attractive et permettra à ses contribuables de s'acquitter plus facilement de leurs impôts. On pourra aussi envisager d'investir dans des projets politiques durables favorisant la préservation de la biodiversité et l'encouragement à la transition vers les énergies renouvelables dans l'ensemble de notre commune sous différentes formes.

C'est à l'unanimité des membres présents que notre groupe vote favorablement l'approbation des comptes 2020 et remercie nos autorités pour la bonne gestion de notre commune et le Conseil communal pour son rapport. Je vous remercie. »

**Pascal Vaucher** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du lundi 31 mai, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal à l'appui de l'approbation des comptes 2020.

Comme l'a bien relevé le Conseil communal, cette année 2020 était imprévisible et le résultat est surprenant.

Des charges parfaitement maîtrisées, des recettes qui dépassent les prévisions et au final nous avons un résultat bénéficiaire ébouriffant, et tout cela malgré la pandémie.

Il faudra cependant attendre la taxation définitive de l'année 2020, voire même 2021, pour avoir une vue d'ensemble des effets financiers de la pandémie.

En 2020, notre fortune continue de se reconstituer, notre dette diminue et notre capacité d'investissement reste entière.

Après plusieurs années de capacité financière limitée, la commune accuse toujours un certain retard en termes d'investissements et le faible niveau d'investissement en 2020 ne permet pas d'inverser la tendance. Il serait temps d'envisager un certain rattrapage, d'autant plus que ces investissements permettraient également de soutenir l'économie régionale au sortir de la crise du Covid-19.

L'ELT remercie l'administration en général et le service financier en particulier, ainsi que le Conseil communal, pour la maîtrise des charges et la qualité de la présentation des comptes.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a approuvé les comptes 2020. »

**Michel Muster** (PSLT), au nom du PLST : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste de La Tène s'est réuni le 27 mai dernier en vidéoconférence pour préparer cette séance du Conseil général.

Le document des comptes a fait l'objet d'une étude attentive qui a soulevé en notre sein les constatations suivantes :

Globalement le document est complet et bien rédigé.

Malgré un très bon résultat, il n'est pas encore le temps de baisser la fiscalité, et ceci pour deux raisons :

1. les effets de la Covid-19 seront très marqués en 2021 et péjoreront très certainement le budget
2. la fortune n'a pas encore atteint son niveau idéal ; toutefois, il n'est plus temps non plus de rester fermé à une discussion sur une adaptation du taux d'impôt à la baisse à terme

De sérieuses questions se posent sur les interventions nécessaires de la part des ASP de la commune, en particulier pour les appuis à la Police neuchâteloise assurés par les ASP. Pourquoi nos agents de sécurité publique doivent-ils intervenir en appui de la police cantonale ?

Nous remarquons que la contribution à la péréquation cantonale n'est plus dans les proportions de jadis où la commune de La Tène s'acquittait régulièrement d'une contribution de plusieurs millions de francs et nous nous en réjouissons.

Attention aux dépenses liées aux ports. Ces lieux sont sensibles et font l'objet de divers projets d'assainissement en cours ou projetés.



A l'unanimité du PSLT acceptera les comptes. »

✎ Arrivée de Ted Smith. La majorité reste à 21.

**Bruno Gomes** (PVL), au nom du PVL « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la préparation de la séance du Conseil général du 10 juin 2021, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'approbation des comptes 2020

Tout d'abord, nous félicitons le Conseil communal pour bien tenir le ménage communal.

Malgré ce bon résultat, nous avons constaté que le Conseil communal n'a pas respecté certains principes du règlement communal.

Je suis étonné que la Fiduciaire Soresa SA n'ait pas relevé dans son rapport les points suivants.

Les articles 10 et 12 du règlement communal sur les finances (RCF) stipulent que le Conseil communal a la compétence de décider par lui-même de tels crédits jusqu'à 30'000 francs par objet dans la limite annuelle de 150'000 francs tous crédits confondus. Au-delà, il est nécessaire d'obtenir l'aval du Conseil général. Le montant total alloué pour la compétence financière du Conseil communal a été dépassée pour un montant de 67'177 francs, ce qui n'est pas acceptable.

Il est incompréhensible que le Conseil communal fasse bénéficier d'un rabais de 2/6<sup>e</sup> sur le prix des locations saisonnières pour un montant de 113'000 francs aux locataires du camping. Cela représente une perte sèche de 113'000 francs pour la commune.

Compte tenu de la succession de bons résultats financiers de la commune, il est certainement possible d'adapter le coefficient fiscal et relâcher ainsi la pression fiscale.

Par ailleurs, les budgets semblent être systématiquement présentés de manière pessimiste.

C'est donc à l'unanimité que le PVL approuvera le budget. Je vous remercie pour votre attention. »

**La présidente** précise que lors de la présente séance, les comptes sont évoqués et non le budget.

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le soviet suprême du PLR La Tène a étudié les comptes 2020 lors de sa séance de jeudi dernier. Soviet suprême car les votes durant toute la soirée étaient unanimement favorables sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour, ce qui n'est pas courant au sein de notre parti, dont le slogan est « Libre et responsable. »

Notre groupe a eu comme une envie de chanter du Johnny Hallyday en voyant les comptes 2020 de notre commune : « Noir c'est noir, il n'est jamais trop tard ! » et pas « Noir c'est noir, il n'y a plus d'espoir » car de l'espoir il y en a, et surtout en lisant l'engagement du Conseil communal du haut de la page 8. Bravo et merci à notre Conseil communal pour son message. Notre groupe accepte de faire le bilan fiscal à l'automne une fois que la poussière, encore générée par la crise sanitaire, sera retombée au sol.

Le PLRT souhaite féliciter le Conseil communal et notre administration pour son travail. Ce travail mérite d'être particulièrement salué car il a été réalisé dans une situation encore jamais vue.

Bien que les charges augmentent de 800'000 francs entre les comptes 2019 et 2020, nous constatons qu'hormis en ce qui concerne les charges de personnel, les amortissements et les attributions aux fonds et financements spéciaux, les dépenses 2020 ont été contenues dans les limites du budget.

Du côté des produits, contrairement à ce qui était budgété et malgré la réduction d'un point d'impôt votée en 2019 sur proposition de votre PLR préféré, les revenus fiscaux sont supérieurs de 1.35 million de francs. C'est donc principalement aux contribuables laténiens et laténiennes que nous devons ces bons résultats. Il faudra s'en souvenir chers collègues, après la taxation définitive.

Dans les bonnes nouvelles, comme prévu, nous sommes enfin bénéficiaires à la péréquation financière intercommunale. La réforme cantonale est passée par là et l'indice fiscal ne fait plus partie du calcul péréquatif. Pour rappel, en 2013, cette rubrique représentait 5.3 millions de francs et pesait pour environ 25% des charges communales.

Comme les indicateurs globaux de l'économie (taux de chômage, entrées de commandes, taux d'aide sociale, indicateurs boursiers, caisses de pension, 300 emplois de plus chez EM Microelectronic), les indicateurs financiers de notre commune s'améliorent année après année et sont désormais

globalement moyens à bons. Seul bémol, nous n'investissons pas assez. Pas que notre parti prône des investissements tous azimuts et sans se soucier de l'économicité, mais c'est surtout qu'un sous-investissement peut conduire à une dégradation du patrimoine et engendrer des effets de rattrapage conséquents dans le futur.

S'agissant de l'avenir, nous sommes confiants concernant les charges en voyant le Conseil communal gérer le ménage communal avec économicité, bien qu'il arrose notre population de bons, et nous accueillons avec plaisir la probable réduction du taux de cotisation employeur de 1.8 à Prévoyance.ne dès 2022. Dans les inquiétudes, l'envolée du prix des matières premières de plus de 20% nous questionne. Qu'en est-il des investissements communaux en cours ? Nous avons constaté que les dépenses liées au gros œuvre de la rénovation du collège des Tertres était inférieur de 73'000 francs par rapport au montant budgété. Nous savons que nous avons mis le Conseil communal sous pression avec notre amendement réduisant le crédit de rénovation et nous aimerions ici, sans retourner la hallebarde dans la plaie, lui dire que nous sommes prêts à l'appuyer en cas de problème.

Pour conclure et sans vouloir être inutilement désagréables, vous nous permettrez tout de même une petite réaction sur la question fiscale, on ne se refait pas. Notre groupe se souvient encore très bien du débat du 19 septembre 2019 qui avait vu notre arrêté pour réduire le coefficient fiscal être accepté par 19 voix contre 14. Les opposants à cette réduction n'hésitaient pas à nous comparer à la cigale de La Fontaine et à peindre le diable sur la muraille en raillant les Dr ès finances électoralistes et incompetents du PLR – on pardonne mais on se souvient. Aujourd'hui, malgré la crise sanitaire, notre commune dégage un boni d'un million de francs. Vous nous permettrez tout de même de relever que nous n'étions pas complètement à côté de la plaque. Mais c'est avoir déjà tort que d'avoir parfois raison. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**La présidente** procède à la lecture des comptes, cahier par cahier et ouvre la discussion.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés à l'unanimité.

**Yannick Butin** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre confiance par rapport à l'approbation de ces comptes. Je remercie également l'administration communale ainsi que le chef du service Finances pour son travail remarquable. Merci. »

## **5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune**

**Le président** donne la parole au Conseil communal.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous proposons deux modifications concernant deux articles du règlement général de commune.

La première concerne l'article 112 et n'est autre que l'adaptation des délais de remise des rapports suite aux articles modifiés et acceptés lors de la séance du Conseil général du 25 février dernier. Cette modification envisage de faire passer de 15 à 25 jours le délai pour tous les rapports des commissions qui doivent être communiqués au Conseil communal.

La seconde modification concerne l'article 122. Dans le tableau *avant* et *après*, il s'agit bien du même article 122.

Nous souhaitons combler un vide et ajouter à la ComTPSI les bâtiments et équipements communaux qui n'ont pas de suivi, par exemple pour les études ou traitement des investissements envers une commission. Nous souhaitons également mieux la définir. Nous proposons également de changer son appellation en « commission des infrastructures ».

Nous vous proposons d'abroger l'alinéa 3 car la ComTPSI ne l'a jamais utilisé ou suivi.

Le Conseil communal vous demande d'accepter ces modifications. Merci de votre écoute. »

**La présidente** donne la parole aux commissions.

**Michel Muster** (PSLT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire s'est réunie le 2 juin dernier pour étudier le rapport du Conseil communal concernant la révision partielle du règlement général de commune.

Ce rapport, qui concerne deux articles de notre règlement général, a retenu toute l'attention de la commission qui soutient les propositions d'amendement des articles 112 et 122.

Le changement de délai mentionné dans l'article 112, qui, de 15 jours passe à 25 jours est une conséquence tout à fait logique en relation avec les décisions du Conseil général prises en février dernier. Pour donner plus de temps aux groupes pour étudier les dossiers prévus pour un Conseil général, le législatif avait décidé d'avancer les convocations pour que tout soit à disposition pour l'étude des divers points à l'ordre du jour. Il est nécessaire que les rapports soient livrés en conséquence, y compris les rapports des commissions.

Le changement de l'article 122, quant à lui, est d'une toute autre nature. Il s'agit de rebaptiser une commission et d'étendre ses attributions. Tel que libellé dans le rapport du Conseil communal, l'article en question correspond à l'analyse et aux changements souhaités par ladite commission : la commission des travaux publics et des services industriels devient donc dorénavant la commission des infrastructures. Elle pourra dès lors être consultée pour ce qui touche également aux bâtiments et équipements communaux.

La commission pense qu'il serait intéressant de proposer aux membres du législatif un rétroplanning depuis la date du Conseil général. Peut-être sous forme d'un graphique pour les différents délais afin de voir comment ils s'enchaînent, une sorte de pense-bête. Cela peut être un outil de travail interne à publier sur EchoTène. L'administrateur communal propose que l'administration élabore un document-outil mis à disposition sur EchoTène.

Après les explications des conseillers communaux et une discussion, la commission réglementaire a accepté les modifications à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général d'en faire de même. »

**Vincent Storrer** (Les Verts), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des travaux publics et des services industriels s'est réunie le 27 mai 2021 afin d'examiner la révision partielle du règlement général de commune.

Nous avons échangé sur les deux plans, soit :

- la modification du délai de dépôt des rapports des commissions (art. 112 RGC)
- la modification du nom de notre commission qui sera plus en adéquation avec nos nouvelles missions et attributions

Au final et après délibérations, la commission valide à l'unanimité cette révision et remercie le Conseil communal pour son travail. Je vous remercie. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Michel Luthi** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette modification partielle du règlement général de commune n'a pas donné lieu à une intense discussion au sein de notre groupe.

C'est donc à l'unanimité des membres présents, lors de notre séance de préparation du 31 mai écoulé, que les modifications et attributions proposées ont été acceptées. »

**Patrick Albert** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PVL s'est réuni le 14 juin dernier pour examiner le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune.

Concernant la modification du délai de dépôt des rapports des commissions, notre groupe ne peut qu'approuver la poursuite de la mise en cohérence des différentes échéances faisant suite à l'augmentation à 20 jours du délai d'envoi des convocations aux séances du Conseil général. Toutefois, nous sommes soucieux du fait que l'augmentation de ces différents délais ne pénalise pas le travail de préparation et d'approfondissement des diverses thématiques que les groupes et commissions pourraient souhaiter soumettre au débat du Conseil général en particulier comme c'est le cas lorsque

les séances de celui-ci sont particulièrement rapprochées. Il souhaite donc, comme l'a proposé Monsieur Muster, qu'un rétroplanning soit mis à disposition des diverses parties prenantes afin que celles-ci puissent planifier au mieux l'organisation de leurs travaux.

Concernant la modification du nom et des attributions de la ComTPSI, notre groupe approuve à la fois l'élargissement des compétences de la commission aux aspects liés aux bâtiments et équipements communaux et donc la nouvelle appellation de la commission qui en résulte.

C'est donc à l'unanimité que notre groupe s'est prononcé en faveur de ce rapport. Merci pour votre attention. »

**Michèle Rotsch** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de La Tène a examiné en détail le projet de révision partielle du règlement général de commune et vous fait part de ses conclusions et de la position qu'il défendra ce soir au sein du plénum.

Le parti socialiste de La Tène soutiendra à l'unanimité les propositions exposées dans le rapport du Conseil communal, ceci sur la base de l'analyse suivante.

Si la première modification au point 2 du rapport n'a pas soulevé d'incompréhension et de discussion, les membres du parti socialiste de La Tène ont en revanche exprimé une réelle motivation dans le changement du nom de la commission des travaux publics et des services industriels. Ils ont surtout exprimé un grand enthousiasme s'agissant des nouvelles attributions de la commission.

Il est un fait que le traitement des projets en corrélation avec les services industriels est limité aux infrastructures liées au réseau des eaux, qu'elles soient potables, usées ou claires. Les réseaux de gaz, d'électricité et autres câbles pour la vidéo ont passé en mains privées depuis de nombreuses années.

Infrastructures : le mot est lâché. Il faut en effet reconnaître que la commune gère un patrimoine infrastructurel qui va bien au-delà des réseaux d'eaux ; on pense en particulier aux bâtiments communaux qui pour certains demandent des interventions complexes et souvent coûteuses, sous l'angle des transformations et de l'entretien.

Plus que seulement les caractéristiques techniques, le parti socialiste de La Tène aspire également à traiter les actions sur le patrimoine immobilier communal sous l'angle environnemental et social, respectivement à l'aune de son intégration dans l'espace public et de ses fonctions pour les citoyens de La Tène, en particulier la plus-value sociale que ce patrimoine bâti est prompt à générer pour le plus grand nombre.

Le parti socialiste de La Tène est convaincu par la portée positive de la démarche sur laquelle le Conseil général est appelé à se prononcer. Les socialistes soutiendront les propositions et invite le Conseil général à en faire de même. Merci. »

**Raphaël Kummer** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le PLRT s'est penché sur la révision partielle du règlement général de commune.

Le groupe PLRT a pris connaissance des modifications proposées des articles 112 et 122.

En ce qui concerne l'article 112, il nous semble logique de faire correspondre tous les délais de remise des documents afin de garantir un bon fonctionnement de notre commune.

Concernant la modification de l'article 122 maintenant, notre groupe y est également favorable. En effet, faire coïncider le nom et les attributions à la réalité actuelle de cette commission et des besoins de notre commune est un changement judicieux. L'argumentation donnée en amont de l'arrêté nous a convaincus.

Finalement, nous avons remarqué que l'alinéa 3 a été abrogé sans plus d'explications dans le document. La ComTPSI a décidé de l'enlever car il n'a jamais été utilisé. Ceci ne pose pas de problèmes à notre groupe. Il faudrait néanmoins, dans le futur, également donner des explications justifiant l'abrogation de parties de notre règlement général de commune.

Notre groupe a accepté cet arrêté à l'unanimité. »

**Clémence Planas** (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une fois n'est pas coutume, cette intervention sera très courte. Notre groupe Verts s'est réuni en date du 27 mai dernier et a examiné avec intérêt le rapport concernant la révision partielle du règlement général de commune soumis à notre autorité.

Les modifications apportées au règlement nous semblent tout à fait justifiées. Notre groupe acceptera donc à l'unanimité de ses membres le présent rapport. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la question de la commission règlementaire, le tableau est prêt et sera mis à disposition demain ou la semaine prochaine. »

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour remplacer les horodateurs et adapter la signalisation des parkings communaux**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les horodateurs sont une ressource financière pour notre commune, raison pour laquelle, lorsque nous avons appris qu'il fallait en changer 4., une réflexion globale portant sur nos 9 horodateurs a été entreprise. De plus, que ce soit pour 4 ou 9 pièces, une demande de crédit doit de toute façon être présentée.

Cette demande de crédit pourrait être résumée en 4 points :

Harmonisation :

L'harmonisation des horodateurs est prévue sur l'ensemble de notre commune ainsi que sur la commune d'Hauterive qui souhaite en choisir d'identiques aux nôtres.

En plus des horodateurs, le logiciel, le contrôle, l'entretien, le service après-vente et les licences seront les mêmes dans les deux communes.

Simplification :

Grâce au nouveau logiciel, il y aura une vue d'ensemble à distance et en temps réel, des places de parc occupées, ainsi qu'une alerte en cas de dysfonctionnement des horodateurs directement via informatique, qui s'avère être un contrôle simplifié et un gain de temps pour nos ASP.

Modernité :

La gestion informatique s'effectue au moyen des logiciels Parkingportail et Parkingcheck.

Le moyen de paiement est moderne et peut être réalisé avec Twint, easyPark, parkingpay et parkerail. Le client peut sans autre prolonger son heure de départ en payant un supplément via son application sans quitter son linge de bain.

Améliorations :

Les nouveaux horodateurs nécessitent moins d'entretien, moins de manipulations, n'utilisent plus de papier, ce qui, en ces temps n'est pas négligeable. La demande de crédit prévoit également la mise en conformité des places de parc et des indicateurs, la sécurisation de notre parking avec des stop-roues pour essayer d'abolir les rodéos.

Dans la réflexion, nous avons bien entendu débattu au sujet de la carte de débit ou de crédit, et nous avons finalement pris la décision de ne plus la proposer, les frais étant très élevés. Pour l'instant, seul un horodateur fonctionne avec ce système et nous proposons, comme déjà dit, des logiciels modernes. Cependant, en cas de grande demande, nous pourrions sans autre introduire le module des cartes de débit ou de crédit dans les horodateurs. Nous avons cependant gardé le service avec l'argent liquide, même si les frais sont également élevés.



Cette demande de crédit, selon les chiffres 2019-2020 pourrait être amortie en seulement une année.

Nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit de 80'000 francs car elle s'inscrit dans une réflexion globale avec une amélioration des panneaux indicateurs dans notre commune et une modification de l'itinéraire touristique incluant un changement visuel de bienvenue sur notre site touristique de La Tène

Nous pourrions également nous demander si le prix à l'heure de parage est encore correct ou s'il devrait être augmenté, sachant que le parking est la plupart du temps occupé par les touristes du week-end. La commission financière nous a demandé d'étudier cette question. Merci de votre attention. »

**La présidente** donne la parole aux commissions.

**Frédéric Ryser** (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons compris qu'il est nécessaire de remplacer les horodateurs de notre commune.

Le fait d'avoir une possibilité de connectivité à distance est un point apprécié. La commission a également discuté du paiement par carte de crédit ou non, ainsi que des autres moyens de paiement. Nous avons été convaincus que le système proposé est économique, pratique et rendra service aux utilisateurs, notamment par le fait de pouvoir recharger le parcomètre à distance. L'évolution du système permettra d'inclure le paiement par carte de crédit en cas d'intérêt pour ce moyen de paiement.

Pour le surplus, nous n'avons pas eu de grandes discussions. Nous avons demandé au Conseil communal qu'une analyse soit effectuée s'agissant du tarif de parage par rapport aux communes avoisinantes afin de se situer dans la même fourchette.

A l'unanimité des membres présents, la commission financière a donné un préavis positif pour cette demande de crédit et nous vous demandons d'en faire de même. Merci. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 4 juin, la commission CSLT s'est réunie et a pris position sur la demande de crédit de 80'000 francs pour le remplacement des horodateurs.

L'unanimité des membres a apprécié la qualité du travail fourni par le Conseil communal et la clarté des explications des deux conseillers communaux présents.

L'objectif de la demande a été bien compris et a été reçu favorablement.

Il a particulièrement été apprécié la volonté de se coordonner avec la commune d'Hauterive et la volonté de simplifier le travail tant de nos agents de sécurité que des utilisateurs.

Les solutions techniques et financières ont été trouvées adéquates.

La commission trouve néanmoins regrettable que des équipements récemment installés soient déjà remplacés même s'ils sont repris par le fournisseur des nouveaux équipements. La commission espère que ce genre de situation ne se reproduira plus et que les nouveaux équipements achetés auront une bien plus longue durée de vie.

Une discussion informelle a eu lieu à propos de la tarification qui sera sans doute revue et proposée par le Conseil communal. On peut comprendre l'intérêt d'une hausse des tarifs vis-à-vis des utilisateurs des zones touristiques. Cependant, convient également de tenir compte que les parkings sont également utilisés par des habitants de la commune, excentrés, ou par des familles ayant un matériel conséquent à transporter.

La commission a également profité de cette occasion pour engager un début de réflexion sur l'opportunité de revoir le plan de parage de la commune. Ont été soulevées entre autres la nécessité d'une zone limitée à 8 heures dans les quartiers périphériques et la possibilité d'un parking type Park and ride pour un accès facilité aux transports publics.

Les membres se sont exprimés à l'unanimité moins une abstention en faveur de ce crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

**Michel Luthi** (ELT), au nom de la commission de circulation et des transports publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre commission a tenu séance le 26 mai écoulé et a examiné le présent rapport en compagnie des deux conseillers communaux Heinz Hoffmann et Daniel Rotsch ainsi que du chef du service Infrastructures Aurélien Karg.



Nous avons ainsi pu demander tous les compléments d'informations et poser toutes les questions utiles à notre appréciation.

Nous avons constaté que le nouveau matériel avait été choisi avec soin afin d'en assurer une gestion économique et facilitée du système tant pour la commune que pour les usagers de nos parkings. On a également intelligemment pris soin de faire en sorte que les systèmes de La Tène et d'Hauterive, avec qui l'on collabore, soient similaires et permettent une unification des processus de travail.

En plus du changement du matériel, la signalisation de l'emplacement des horodateurs et le marquage au sol pour les piétons et cyclistes seront refaits et mis aux normes.

Et, bonus et cerise sur le gâteau, le parking nord de La Tène sera aménagé afin de dissuader certains automobilistes et motocyclistes de venir y faire rugir leurs engins.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que notre commission a accepté le rapport du Conseil communal et sa demande de crédit d'engagement de 80'000 francs. Nous vous demandons donc d'en faire autant avec l'arrêté y relatif. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Erich Brönnimann** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, scène pour la télé, le sujet est proche des élections.

Le lundi 31 mai, le groupe ELT, après une courte discussion, s'est basé sur le rapport bien détaillé et a décidé d'accepter le projet d'arrêté concernant le remplacement des horodateurs et des signalisations y relatives.

En tenant compte des chiffres indiqués dans ce rapport et des arguments bien expliqués, le remplacement de la totalité des horodateurs se justifie, même si 4 pièces ont été installées il n'y a pas si longtemps.

Le fait d'installer les mêmes horodateurs à La Tène tout comme à Hauterive présente un grand avantage dont le rapport fait mention. Dorénavant, nous pourrons nous parquer à Hauterive sans avoir besoin d'installer une deuxième application sur notre téléphone. Cela compte ! L'ELT a donc accepté ce projet à l'unanimité des membres présents. »

**Ted Smith** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 3 juin, les membres du PLRT n'ont pas débattu longtemps de la demande de crédit de 80'000 francs pour remplacer les horodateurs et adapter la signalisation des parkings communaux.

En effet, le rapport du Conseil communal est clair et exhaustif.

L'investissement demandé est nécessaire suite au retrait du marché de certains anciens modèles.

Le remplacement par des machines plus récentes offre plusieurs avantages à la commune et à la population.

La gestion des parkings par nos ASP se trouvera facilitée grâce aux informations disponibles en temps réel et à distance.

Pour les utilisateurs n'ayant pas de vignette à l'année, diverses applications de paiement digital, donc par téléphone mobile, seront proposées. Le paiement en espèces reste possible. Dès lors, ces machines à sous devront être vidées moins souvent.

La signalisation sera améliorée et mise aux normes.

Les recettes des zones de parcage couvrent bien les coûts pour leur gestion, ce qui a réjoui également le groupe qui, vous l'aurez compris, a accepté la demande de crédit à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Maurice Binggeli** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT a débattu lors de sa séance de préparation au sujet de cet investissement. Sans hésitation, cette demande de crédit a été acceptée.

En effet, les parkings sont une source de revenus pour la commune. Idéalement, ils ne devraient pas coûter trop cher aux habitants. Pour eux, le vélo ou la marche à pied pour se rendre sur les sites concernés est totalement possible et, en plus, bon pour la santé. Pour ceux qui utilisent encore leur voiture, l'achat d'une vignette à prix préférentiel est une option acceptable.

Nous proposons également à notre exécutif de revoir les tarifs de ces parkings afin d'harmoniser les prix avec les communes voisines. Merci. »

**Vincent Mendy** (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 27 mai, notre groupe s'est penché attentivement sur ce sujet. Des échanges nourris ont montré que la plupart des avantages mentionnés dans le rapport du Conseil communal, notamment la facilité d'exploitation, l'amélioration du contrôle, la diversité des moyens de paiement sans ticket, sont justifiables et indéniables.

Nous partageons également la position du Conseil communal sur la nécessité de remplacer le modèle Stelio, datant de 2005, qui est arrivé en fin de vie (la fin de sa commercialisation datant d'environ 8 ans).

Nous restons toutefois surpris du faible montant alloué à la reprise des anciens modèles sachant que certains de ces horodateurs (ceux datant de 2013 à 2019) ont encore certainement plusieurs dizaines d'années d'utilisation au vu de la durée de vie des modèles de 2005 (+ de 16 ans). Ainsi, une inquiétude nous semble importante à clarifier par le Conseil communal :

- quelle est la nécessité, l'urgence de remplacer des appareils aussi récents et durant cette période d'économie aussi incertaine ?
- quelles seraient les conséquences si l'on remplaçait uniquement les modèles Stelio de 2005 ?

Certes, une alerte est déclenchée en cas de panne/dysfonctionnement de l'horodateur, mais Digitalparking SA ne garantit pas d'intervention durant les week-ends. Cet avantage est donc à nuancer.

Aussi, sachant qu'une des raisons pour laquelle l'offre de la société Digitalparking SA (qui, rappelons-le, n'est pas fabriquant, mais uniquement fournisseur de la plupart des modèles) a été retenue est la reprise dite « avantageuse » des anciens modèles, nous regrettons le fait qu'aucune description n'ait été faite sur les propositions des autres prestataires. Un tableau comparatif des offres ou des propositions reçues aurait été judicieux et aurait permis de lever les inquiétudes sur la meilleure option.

En conclusion, notre groupe est favorable à la modernisation économique et durable des infrastructures payantes mais reste inquiet sur le renouvellement total du parc d'horodateurs. Dans l'attente des précisions éventuelles du Conseil communal, nous appelons à laisser le libre choix de vote pour cette demande de crédit d'engagement. Je vous remercie. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance préparatoire au Conseil général, les membres de la section de La Tène du Parti Vert libéral ont pris position sur la demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des horodateurs.

Nous avons trouvé le rapport fort bien établi et remercions le Conseil communal pour l'attention aux détails et les explications très claires et bien documentées

C'est d'ailleurs grâce à cette transparence que nous avons quelques remarques négatives mais aussi positives :

- il est dommage que des appareils pratiquement neufs soient déjà remplacés
- le retrait du marché du modèle Stelio 15 ans après sa mise en service ne nous interpelle pas, par contre la fin du service d'entretien un an après ce retrait nous paraît être extrêmement court
- nous apprécions que le modèle choisi soit coordonné avec la commune d'Hauterive
- la possibilité de payer son parking avec une application smartphone est un réel progrès
- la simplification du travail de nos agents est appréciée

C'est donc à l'unanimité que le groupe Vert libéral votera en faveur de cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup pour votre soutien. Nous pourrions continuer à travailler sur cette zone touristique et le prochain projet concerne le changement de la tarification ainsi que les panneaux de direction et d'itinéraires touristiques. Merci. »

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant**

### **a. la motion populaire « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains »**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous voici devant un acte citoyen très fort soutenu par une part significative de la population qui exprime un besoin dans l'air du temps, appelé à muter de manière notable : la mobilité et les transports.

La commune de La Tène est au cœur de la stratégie de développement du canton. Elle figure comme commune phare dans le périmètre de l'agglomération du projet d'agglomération du canton. Si la localité de Marin est dotée d'une bonne, voire très bonne desserte en transports publics, il n'en va effectivement pas de même pour Wavre et Thielle, sans oublier Epagnier.

Considérant que les localités de Wavre et de Thielle font partie intégrante de la commune de La Tène, les motivations et demandes affichées dans la motion prennent tout leur sens.

Fort de cette considération, le Conseil communal a orienté ses réflexions sur l'élargissement de l'offre en transports publics sur Wavre et Thielle évidemment, mais aussi sur l'ensemble du territoire communal.

Un travail intense a été mené sur l'amélioration du cadencement de la ligne 133. La bonne nouvelle est l'ajout de deux paires courses légitimées par des creux de desserte, ceux-ci étant ainsi partiellement comblés. Certes, ceci ne remplit pas totalement les attentes des motionnaires, mais il est tout de même important de mettre en perspective cette amélioration de la desserte en transports publics. En effet, la ligne 133, classée comme ligne du transport régional de voyageurs, est soumise à plusieurs degrés de validation depuis la Confédération, le Canton et les communes.

Vous l'aurez relevé dans la réponse à la motion, le Conseil communal projette la mise en route d'une voire deux nouvelles boucles de transports publics. Pour l'une avec une vision intercommunale, pour l'autre dans un objectif d'augmentation de desserte du territoire communal et de la cadence en général. Elles sont néanmoins encore dans un état de gestation embryonnaire. Le travail se poursuivra par des rencontres avec les communes voisines pour déterminer leur niveau d'intérêt à participer à la mesure envisagée.

Une rencontre avec les représentants des motionnaires a dévoilé un besoin de transport non exprimé dans la motion, notamment le transport des élèves sur les sites scolaires de la région pour lequel une demande de financement vous est formulée plus tard à l'ordre du jour. Ceci répondant à une urgence exprimée dans la motion.

En conclusion, le Conseil communal est convaincu de la nécessité d'améliorer la desserte en transports publics pour Wavre, Thielle et l'ensemble du territoire communal. Les transports ne s'organisent pas seulement sur le périmètre d'une commune. Ils doivent s'inscrire dans un ensemble, un réseau cohérent et tout cela prend du temps. On peut néanmoins être convaincu que les esprits évolueront dans une dynamique positive. Je vous remercie de votre attention. »

**La présidente** procède au vote de la prise acte du rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

### **b. une demande de crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre**

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, passons de la théorie à la pratique. Comme évoqué au point précédent, le Conseil communal vous propose d'adopter une première mesure en réponse à la motion populaire pour une amélioration des transports publics à Wavre et Thielle.

Comme évoqué, la question des transports scolaires, mais aussi les besoins de transports sur les sites étudiantins sont au cœur des préoccupations des motionnaires, même si cela ne figure pas explicitement dans la motion.

Le Conseil communal propose ainsi de mettre en place des courses de transport scolaire qui seront assurées par un transporteur privé et ne figureront pas à l'horaire comme transports publics officiels. Dans les faits tout est à organiser. Le Conseil communal a calculé qu'une telle prestation pouvait engendrer une charge maximum de 30'000 francs depuis la rentrée scolaire jusqu'au 31 décembre 2021. Ce laps de temps sera exploité pour procéder à un état de situation de la fréquentation et pour organiser la suite des transports dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en tenant compte des nouvelles capacités de transport offertes par l'élargissement des cadences de la ligne CarPostal 133. Il n'est pas exclu que la prestation de transport scolaire soit reconduite. Dans ce cas, le financement serait introduit dans le budget 2022.

En conclusion, tout en poursuivant le travail d'organisation de nouvelles dessertes en transports publics pour améliorer l'offre à l'ensemble des habitants de la commune, le Conseil communal répond à l'urgence exprimée par la motion par la mise en place de transports scolaires qui devraient idéalement ne pas être pérennes dans le temps, mais être assurés par les lignes officielles à l'horaire. Je reste à disposition pour répondre à vos questions. »

**La présidente** donne la parole aux commissions.

**Frédéric Ryser** (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour reprendre l'expression de mon collègue de parti, nous avons été un petit peu soviet suprême s'agissant de ce sujet. En effet, nous avons donné un préavis positif à l'unanimité.

Nous saluons l'initiative prise pour la mise en place de ce système. Nous nous sommes attardés sur la partie financière sans entrer dans les détails du reste. Il nous semble que c'est une bonne idée de tester un système dans ce sens car il ne faut pas oublier les habitants qui ne sont pas centrés, raison pour laquelle nous vous recommandons d'accepter cette demande de crédit. Merci. »

**Michel Luthi** (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 26 mai, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération a tout d'abord pris connaissance de la réponse du Conseil communal à la motion « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau des transports publics urbains ».

On constate tout de suite au travers de cette réponse, et ce n'est pas une surprise, que la tâche de créer de nouvelles lignes de transports publics n'est pas simple, d'autant plus qu'une commune n'est pas maître du jeu en la matière. Elle peut tout au plus initier et participer à des projets mais en aucun cas décider toute seule. Le projet qui nous occupe ne peut se discuter que dans le cadre d'une vision régionale et non pas seulement locale.

Heureusement, il n'en va pas de même pour les transports scolaires. A partir du moment où des quartiers d'habitation sont construits dans des endroits non ou mal desservis, il est normal que ce genre de transport soit mis à disposition sur le territoire communal.

Dans le cas présent, la solution provisoire proposée entre la rentrée scolaire 2021 et le mois de décembre 2021, en attendant un éventuel aménagement des horaires 2022 de la ligne CarPostal 133, nous paraît judicieuse. Tout au plus faudrait-il encore bien préciser si ces transports seront gratuits ou non pour les usagers, le rapport ne précisant rien à ce sujet, sauf erreur.

Enfin, il sera intéressant de voir dans quelle mesure cette expérience aura été concluante afin de la renouveler, au besoin, ou non.

Pour toutes ces raisons, la commission vous recommande d'approuver ce rapport et l'arrêté y relatif d'une demande de crédit de 30'000 francs. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Denis Perrinjaquet** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si La Tène peut se targuer d'avoir une belle qualité de desserte sur l'ouest de son territoire, il n'en va pas de même pour les localités de Wavre et Thielle, loin de là. Pour rappel, c'est en 1975 que la compagnie des TN met en place un autobus navette Saint-Blaise – Marin qui sera remplacé dès 1978 par le trolleybus. De 2000 à 2003, au moyen d'une sous-traitance, une navette relie la gare de Marin par

La Tène, Thielle et Wavre quatre fois par jour. Malheureusement, elle est abandonnée par manque de fréquentation.

Etant donné les contraintes administratives qu'impose une application rapide de nouveaux horaires sur la ligne 133, le PSLT trouve opportun de confier provisoirement un mandat à une société de transport, comme MyBuxi. Concernant l'idée d'une navette intercommunale Saint-Blaise, Cornaux, La Tène, nous sommes également très favorables à cette collaboration en espérant qu'un accord trouve le jour assez rapidement.

Il s'agira donc de suivre attentivement l'évolution du développement des mesures proposées tant par les communes, le Canton, la Confédération et les prestataires.

C'est donc à l'unanimité que le groupe PSLT est favorable d'accorder au budget 2021 un crédit supplémentaire de 30'000 francs pour financer les transports de Thielle et Wavre. Merci de votre attention. »

**Armand Ducraux** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les membres de l'ELT ont attentivement étudié la demande de crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre ainsi que le rapport du Conseil communal au Conseil général auquel cette demande se réfère.

La motion populaire à l'origine de cette analyse intitulée « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains » a été soutenue par pas moins de 202 signataires et témoigne ainsi de l'intérêt et de l'engagement populaire pour cette cause.

Nous favorisons le développement de nos villages et devons être à l'écoute des attentes de ceux qui s'y installent.

Le déséquilibre des prestations en matière de desserte du territoire communal est bien connu mais n'est pas une fatalité. Bien que le sujet soit complexe et forcément associé à des coûts importants, l'étude présentée montre qu'il existe des solutions.

L'ELT salue cette démarche citoyenne et remercie le Conseil communal pour le sérieux de l'étude tout en l'encourageant à poursuivre l'effort afin de pouvoir à terme offrir des prestations optimales aussi à l'est de la commune.

Quant à l'optimisation des transports scolaires, nous espérons que la phase test d'un peu plus de quatre mois suffira à ajuster la prestation au mieux, afin d'offrir aux écoliers de Thielle et Wavre des transports adaptés et sûrs. C'est donc à l'unanimité que les membres présents ont soutenu la demande de crédit d'extension du budget afin de permettre de combler rapidement les lacunes en matière de transports scolaires et de les pérenniser au-delà de cette période. Merci. »

**Belul Bajrami** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 4 juin dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général.

La demande de crédit de ce rapport a incité un débat au sein de notre groupe. Nous nous référons aux signataires de cette motion et partageons les mêmes idées.

Vu les circonstances, la problématique des transports publics vers Thielle et Wavre est assez complexe et nous allons suivre de près l'évolution de la zone ainsi que les transports publics et urbains dans leur ensemble. La solution actuelle proposée par le Conseil communal nous satisfait et pour cela notre groupe accepte à l'unanimité la demande de crédit supplémentaire. Merci. »

**Vincent Mendy** (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de groupe, la demande de crédit supplémentaire pour le financement des transports scolaires de Thielle et Wavre a été étudiée avec beaucoup de soin. Nous avons pris note du caractère provisoire du service supplémentaire de transport requis d'août 2021 à décembre 2021 en attendant l'augmentation de cadence promise pour l'horaire 2022 de la ligne CarPostal 133.

Le groupe est d'avis qu'il est parfaitement logique de trouver rapidement une solution, même provisoire, aux difficultés de transport que connaissent nos élèves, nos enfants.



Toutefois, la prestation supplémentaire proposée par le Conseil communal appelle les remarques suivantes :

- trois courses (3 allers ou retours) supplémentaires sont prévues alors que selon l'horaire actuel de la ligne 133, au moins quatre courses seraient problématiques pour les écoliers se rendant à Saint-Blaise depuis Thielle et Wavre et/ou inversement ; en effet, ils arriveraient à Saint-Blaise Lac le matin à 8h13 et l'après-midi à 13h39 pour des débuts de cours prévus à 8h15 et 13h45 ; aussi, les horaires de départ du bus 133 l'après-midi depuis Saint-Blaise Lac à 15h26 et 16h26 laissent très peu de chance aux écoliers de le prendre, sachant qu'ils finissent sauf erreur à 15h20 et 16h20
- un certain niveau d'affluence minimum par les écoliers devrait être garanti pour donner plus de sens à ce transport scolaire ; il serait donc utile de trouver les voies et les moyens pour inciter les parents d'élèves à privilégier le nouveau service de bus scolaire au détriment des transports privés ; nous comptons donc sur le Conseil communal pour rentabiliser au mieux cette prestation.
- il serait également utile de vérifier les nouveaux horaires 2022 prévus pour la ligne CarPostal 133 (horaire en ligne pas encore mis à jour) afin de s'assurer que la prestation supplémentaire reste effectivement inscrite dans une perspective provisoire et prendra fin en décembre 2021
- ce service de transport supplémentaire, au nombre de places limitées, étant à priori principalement pour les écoliers de Thielle et Wavre, nous nous demandons comment garantir que les écoliers de Marin et Epagnier ne l'utiliseront pas au détriment des principaux destinataires notamment sur le tronçon Saint-Blaise - Marin pour les horaires retour de 12h06 et 15h26 par exemple

Malgré ces précisions de mise en œuvre, le groupe est favorable à cette demande de crédit qu'il estime parfaitement opportune et remercie le Conseil communal pour le travail accompli. Je vous remercie. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme déjà dit, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. D'ailleurs, il s'en réjouit.

Tout d'abord, il souhaite remercier les motionnaires. Cela a été dit, il s'agit d'un acte citoyen fort. Beaucoup de personnes pensent qu'en politique c'est « cause toujours », alors que l'on se rend compte ce soir que ce n'est pas le cas. Dans certains pays, les gens meurent pour avoir le droit de s'exprimer et dans notre pays, nous avons le droit de nous exprimer, de déposer des motions, d'être élu et c'est une chance. Nous n'avons pas assez souvent conscience de cette chance car elle est sous nos yeux et ce qui est sous nos yeux semble acquis. Nous le savons, tout n'est pas acquis, il suffit de regarder dans certains pays.

Cette motion populaire a été traitée, aux yeux de notre groupe, de manière excellente. Le Conseil communal s'est saisi de ce dossier et dans un délai record, a réussi à rédiger un rapport, ce qui est assez rare et cela démontre bien qu'il a tenu compte de toute l'importance du dossier.

Nous nous rendons compte que nous sommes sur 4 niveaux institutionnels, soit la commune, le Canton (service de transports), la Confédération (soutien à CarPostal) et un niveau intercommunal. Cela est donc hyper complexe et la politique est complexe. C'est également ce qui fait que notre système suisse est envié loin à la ronde. Il n'est pas simple, il n'y a pas de dictature qui impose une ligne et il faut que les acteurs se mettent d'accord. Pour ce faire, il faut se mettre autour d'une table et prendre du temps. Nous proposer ce qui a été présenté avec une solution à court, moyen et long terme représente une belle réussite et nous souhaitons féliciter et remercier le Conseil communal.

A titre personnel, ce qui m'a donné goût à la politique est un jeu nommé SimCity. Il faut que les Sims soient heureux et pour qu'ils le soient, des infrastructures doivent être aménagées, des logements construits et des transports mis en place afin qu'ils puissent se déplacer. C'est exactement ce qui est fait aujourd'hui et je pense que pour ces contribuables qui ont amené la substance fiscale, il est normal qu'il y ait une réponse.

Nous voyons que tout n'est pas solutionné, si bien qu'il faudra suivre ce dossier et s'assurer qu'on arrive à terme à la bonne solution, soit avoir une ligne de bus classique avec une boucle efficace. Pour ce faire, nous faisons confiance au Conseil communal pour que cela se passe au mieux.

Notre groupe a encore une remarque à formuler. Nous avons parlé des horaires qui ne sont pas optimaux sachant que les enfants arrivent en retard à l'école et doivent courir. En effet, il s'agit d'une marque de respect que d'arriver à l'heure à l'école et si les enfants commencent à être en retard à l'école, ce n'est pas optimal pour la suite de leur vie, professionnelle notamment.



L'accueil à l'école a été évoqué. Notre groupe souhaite qu'une solution soit trouvée. Des locaux ont apparemment été mis à disposition pour les repas de midi et il serait opportun que des locaux agréables soient mis à disposition pour les heures blanches. Nous ne sommes pas pleinement dans la thématique des transports, mais il nous paraît important de rappeler cette demande à l'éorén.

Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## **8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'avancement du projet de territoire**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends et rends la parole tout de suite car tout est dit dans le rapport. Merci. »

**La présidente** passe au vote de la prise d'acte du rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

## **9. Projet d'arrêté du PLRT « Modification du règlement général de commune »**

**Le président** donne la parole aux initiants.

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme nous ne sommes pas en période électorale, vous n'avez aucune raison sérieuse de refuser notre proposition.

Plus sérieusement, cette proposition de pouvoir amender les motions devrait, si vous l'acceptez, donner plus de poids aux motions qui seraient déposées dans cet hémicycle. »

**Michel Muster** (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT a pris connaissance de la motion du PLRT et s'est penché avec intérêt sur le bienfondé d'une telle motion dans le cadre de notre commune.

La modification du règlement concernant la possibilité ou non d'amender les motions se défend.

Pour les uns, donner la possibilité d'amender une motion enlève l'essence de l'acte. La motion pourrait finalement ne plus refléter les intentions de départ de l'auteur.

Pour les autres au contraire, l'amendement pourrait apporter le petit plus qui permettrait de faire passer une idée générale qui serait refusée sans ce complément.

A sa majorité de 6 contre 2, le PSLT soutient cette motion. »

**Clémence Planas** (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le projet d'arrêté du PLRT soumis à notre autorité a fait l'objet de vifs débats au sein du groupe des Verts de La Tène. En effet, amender une motion peut avoir des implications au-delà du bon sentiment duquel il émane. On peut craindre, par exemple, que le texte initialement proposé perde sa substantifique moelle, être négativement altéré, perdre de son sens et de sa valeur. On peut aussi craindre des prises de position hâtives imposées par une courte interruption de séance lors du Conseil général. Enfin, on peut craindre que la forme soit parfois privilégiée au fond et que les membres du législatif ici présent-e-s débattent à rallonge sur des terminologies qui figureraient dans un dictionnaire des synonymes.

Mais comme le disait un jour le romancier québécois Jean Filatrault : « La peur et la beauté sont incompatibles ». Car l'exercice démocratique dont nous faisons une nouvelle fois l'expérience ce soir, est beau. Au-delà des aspects négatifs cités précédemment, amender une motion, c'est partir en quête de ce fragile équilibre, ce consensus politique nécessaire à l'avancement de projets dont notre commune a fondamentalement besoin. Amender une motion, c'est éviter les refus, les retraits, les dépôts, les re-retraits et les re-dépôts, va-et-vient chronophages pour toutes et tous. Enfin, amender une motion c'est faire preuve de cette intelligence collective, condition sous-jacente attendue par la population laténienne lorsqu'elle nous a offert, pour une durée limitée, les sièges sur lesquels nous sommes assis ce soir.

Le groupe des Vert-e-s de La Tène croit en la beauté et n'a pas peur d'avoir peur. Il remercie donc le PLRT pour sa proposition d'arrêté qu'il acceptera... sans l'amender... »

**Edith Degiorgi** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, « Texte soumis à une assemblée pour exprimer son opinion ou sa volonté. »

Tel est défini le mot *motion* dans le dictionnaire Larousse.

Cette définition a permis à l'ensemble des membres du groupe présents à la séance du 31 mai dernier de conforter leur intention de refuser le point 9 de l'ordre du jour.

En effet, amender une motion aurait simplement pour conséquence de modifier le souhait exprimé par le ou les motionnaires. On pourrait aussi y ressentir une certaine volonté de s'approprier tout ou partie de la requête, voire encore, plus audacieusement, une manière de vouloir donner plus qu'un conseil, une leçon... ce qui rend à notre avis, le projet sollicité par le PLRT, quelque peu intrusif.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'ELT s'exprimera par un refus unanime. Merci de votre écoute. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons étudié la proposition du PLRT. Comme nous ne sommes pas en période électorale, nous allons vous suivre.

Cet objet n'a pas généré de grand débat. Nous estimons que chaque fois qu'un conseiller général peut s'exprimer il faut profiter de l'occasion et il est dommage de voir parfois des motions intéressantes être refusées alors qu'un petit amendement permettrait d'avancer beaucoup plus vite et de gagner du temps.

Nous sommes donc en faveur du débat politique et nous accepterons à l'unanimité cette proposition. Merci. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais tenter de rallier les amis de l'ELT par rapport à cette motion, en apportant deux réponses à ce qui a été dit.

Si une motion est déposée, par exemple, par Les Verts et qu'elle est amendée, elle restera une motion émanant des Verts. Il ne sera pas possible de déterminer qui l'a amendée et elle gardera sa substance. Si sa substance devait être dénaturée par l'amendement voté par le législatif, il serait toujours possible, pour son auteur, de retirer la motion. Peut-être que cette réponse fera changer d'avis les amis de l'ELT. Merci. »

**Michel Luthi** (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai beaucoup de sympathie pour Monsieur Amez-Droz.

Notre estimé collègue l'a dit, nous avons la chance de vivre dans un pays où l'on peut encore s'exprimer sans courir le risque de finir au goulag ou en prison. C'est un avantage que d'autres n'ont pas et dont on peut se servir.

Dans le cadre d'une assemblée comme celle-ci, l'objet qui existe est la motion. Au travers d'une motion, le motionnaire pose une question ou dépose un projet, selon son point de vue. Il souhaiterait que l'on réponde à sa sollicitation. A partir de ce moment-là, je trouve incorrect de s'introduire dans la motion. Je pense que personne ne serait content si quelqu'un venait « démolir » notre motion parce que nous n'avons pas le même point de vue ou les mêmes idées.

Comme l'a dit mon préopinant, celui qui est « attaqué » dans sa motion peut toujours la retirer. Or, s'il souhaite que l'on réponde à sa motion, il doit la maintenir. Il est trop facile de dire qu'en cas d'amendement, il n'y a qu'à retirer la motion. Je ne suis pas d'accord. Je dirais plutôt le contraire. Si les personnes qui ne sont pas d'accord avec une motion ont deux solutions, à savoir s'abstenir au moment du vote ou voter contre. A ce moment-là, ces mêmes personnes peuvent déposer leur motion avec leurs termes.

Je trouve qu'il est incorrect de venir s'asseoir sur la réflexion de quelqu'un, croiser les bras et de prendre le risque de dénaturer une motion. En effet, si un motionnaire demande de mettre de l'eau chaude, on va finir par mettre de l'eau froide parce qu'on a modifié le sens de la motion.

Une motion ne doit être ni attaquée ni transformée. En cas de désaccord, il est possible de déposer une autre motion. En ce qui me concerne, je pense que c'est un traquenard politicard et je ne peux pas adhérer à cela. Il ne me paraît pas correct d'attaquer quelqu'un sur sa motion, sur ses idées. »

**Vincent Mendy** (Les Verts) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'abonde un peu dans le sens de l'ELT et je comprends bien les inquiétudes.

Si l'on revient à la dernière séance du Conseil général, des motions ont été attaquées par rapport aux délais, alors que ces derniers correspondaient exactement au délai de traitement des motions. Le délai a finalement été défini différemment, sans que notre parti ait donné son accord, alors qu'il était à l'origine de la motion.

Pourtant, certains partis ont osé attaquer notre motion, allant jusqu'à dire qu'il fallait modifier le délai de traitement de la motion, sans quoi ils ne voteraient pas en sa faveur. Par conséquent j'aimerais bien comprendre, car si nous commençons à modifier les motions, nous prenons le risque d'aller trop vite en besogne et de nous rendre compte après la séance que nous avons quand-même le temps. Il ne faut pas oublier que la moitié des conseillers généraux sont nouveaux en politique.

Selon la formation que nous avons reçue le 18 mars dernier, il ressort que si nous ne sommes pas satisfaits avec l'issue d'une motion, nous pouvons la retirer et revenir autant de fois qu'on le souhaite. Qu'elle est donc la nécessité de modifier quelque chose sur-le-champ alors que nous avons la possibilité de la déposer, modifiée, autant de fois que souhaité, en tenant compte de toutes les situations ?

Certes, cela se fait dans d'autres communes, mais avec un peu de recul, il n'y a pas forcément de nécessité. Je vous remercie. »

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la nécessité est celle du temps. Lorsque l'une de vos motions est refusée, vous la redéposez peut-être 2 ou 3 séances plus tard, ce qui peut représenter une année. Le temps qu'elle soit étudiée prendra 6 mois, voire une année, ce qui nous mène à 2 ans.

S'il est possible de modifier un tant soit peu le texte de la motion, comme par exemple lors du dépôt de la motion des Verts lors de la dernière séance du Conseil général, qui présentait une notion d'exagération, si nous avons pu limiter cette exagération, peut-être que la motion aurait passé et vous auriez gagné un temps précieux.

Il n'est pas question de tout dénaturer. Peut-être, mais peut-être pas. Merci. »

**Michel Luthi** (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous voyez, nous sommes pile dans le sujet. On peut discuter jusqu'à la fin de la nuit, mais si quelqu'un dépose une motion et que chacun vient avec ses amendements, pour finir nous ne saurons plus à quoi nous en sommes et nous ne saurons plus pourquoi nous aurons discuté.

Nous prenons également le risque qu'à la fin, tout soit refusé. Je regrette, c'est un manque de respect d'attaquer une motion. Celui qui dépose une motion a le droit que l'on réponde à son idée de base et ce ne sont pas les autres qui doivent venir tout chambouler sous prétexte que l'on peut gagner du temps.

Nous savons bien que dans une administration, dans une commune, il faut du temps car rien ne se fait d'un coup de cuillère à pot. Je pense qu'il faut laisser aux gens le droit de déposer une motion sans venir y mettre un bâton comme dans une fourmilière. »

**Vincent Mendy** (Les Verts) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais rebondir sur l'aspect temporel. Le but et la finalité de la motion sont de demander au Conseil communal de faire une étude. Nous savons tous ici que le Conseil communal est débordé et nous cherchons même à prolonger la durée des études.

Que gagnerait-on à valider une motion en pleine séance en la modifiant, sachant qu'au final le Conseil communal a besoin de plus de temps ? Je vous remercie. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il ne s'agit pas d'un traquenard ni d'une attaque. Le PLRT n'a nullement cet objectif. En effet, le PLRT pourrait déposer une motion qui serait amendée et nous sommes également prêts à nous soumettre à cette amélioration car le droit d'amender des textes, des rapports est un droit que nous avons en notre qualité de conseillers généraux.

Nous pouvons amender tout ce qui nous est soumis, comme le budget par exemple. Cela prend plus de temps, comme le débat que nous avons maintenant en prend. La politique, c'est débattre et discuter et nous sommes à fond dans le débat d'idées, dans le débat démocratique. Au parlement cantonal ainsi qu'aux Chambres il est possible d'amender des motions. Nous ne sommes pas les premiers à nous être posé ces questions. Dans la liste des objets qu'il est possible d'amender se trouve l'arrêté communal.

Si un arrêté est déposé afin de réduire le coefficient fiscal d'un point et qu'un autre parti souhaite le réduire de 2 points, il est possible de le faire. L'idée est de se soumettre à cette possibilité, que les choses soient améliorées et qu'elles avancent. Au final, c'est le Conseil général qui vote et qui dit oui ou non et qui s'exprime si un référendum est déposé par rapport à ce qui est proposé. Merci. »

**Raphaël Kummer (PLRT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant que novice, laissez-moi simplement m'étonner des réactions aussi agressives que l'on peut constater, car je ne pense pas qu'il faille prendre les choses de manière négative, mais plutôt de façon positive.

J'aimerais vous citer, pour défendre cette motion, ce que je dis régulièrement à mes collaborateurs : une idée est quelque chose qui vit et qui doit évoluer dans le temps. Une idée n'est pas bonne dès le début et elle n'est pas juste quelque chose que l'on pose en espérant que cela réussira.

La possibilité d'amender les motions donne exactement la possibilité de faire évoluer les idées pour quelque chose de mieux et n'oublions pas que toutes les personnes assises dans cette salle n'ont pas envie d'être négatives et de « bullshiter » le travail des autres. Ensuite, à la fin, on vote, donc si les amendements ne sont pas bons, ils pourront être éliminés. Je ne vois donc pas d'aspect négatif ou de dénaturation. Si c'est dénaturé, je pense que cette assemblée sera suffisamment raisonnable pour éliminer les amendements qui lui semblent irraisonnables. Merci. »

**Alain Maurissen (PVL)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis également assez étonné du caractère émotif que prend ce sujet qui, lorsque nous en avons débattu entre nous, n'a pas causé de tracas particuliers.

Quand on vote un arrêté du Conseil communal et que l'on rabote de 10% un budget comme cela a été fait dernièrement, nous prenons une décision beaucoup plus importante que celle de manifester une opinion du Conseil général par rapport à une motion. Au final, une motion c'est demander au Conseil communal de travailler sur un dossier durant 6 mois. Cela peut être la motion d'une personne, d'un groupe, de 2 groupes, d'une partie des habitants excentrés de la commune. Une motion peut être toute une série d'éléments.

La seule chose que nous faisons, c'est de demander au Conseil communal de travailler sur un sujet. A mon sens, élargir le débat politique afin d'éviter que l'on ne discute pas d'un sujet à cause d'un problème de délai comme cela a été le cas la dernière fois ou à cause d'une clause un peu exagérée et faire comprendre au motionnaire qu'il aurait un soutien massif s'il acceptait de modifier sa motion est un plus pour le débat dans cette assemblée et nous gagnerions énormément de temps. Je vous remercie. »

**Pascal Vaucher (ELT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais préciser qu'il y a une très grande différence entre une motion et un arrêté.

Un arrêté est une décision immédiate. Lorsqu'un arrêté est pris, il entre en force immédiatement. Une motion est simplement une demande d'étude auprès du Conseil communal. On peut demander quelque chose qui n'est pas réalisable, le Conseil communal l'étudiera et conclura que cela n'est pas réalisable. Au début, on ne le sait pas. A quoi bon amender quelque chose avant une étude ? Il n'y a pas de décision formelle dans une motion. Il s'agit juste d'un mandat adressé au Conseil communal pour étudier un point. Si cela ne vous intéresse pas, vous le refusez, mais pourquoi l'amender ? Le Conseil communal est suffisamment grand pour déterminer que cela n'est pas réalisable et qu'il vaudrait mieux faire autrement.

Sur la base du rapport du Conseil communal, un arrêté sera proposé comme pour la motion populaire traitée ce soir. L'arrêté sur les transports peut être amendé en demandant un crédit de 40'000 francs au lieu des 30'000 proposés. Pourquoi amender la motion avant ? »

**Jérôme Amez-Droz (PLRT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quand on demande au Conseil communal d'étudier un sujet, par exemple la valorisation des panneaux photovoltaïques, nous pouvons relever que l'idée de départ est excellente car Dieu sait que les panneaux photovoltaïques sont une bonne chose à étudier.

Toutefois, nous aurions pu demander l'étude de tous types d'énergies durables. L'idée (très bonne) d'un groupe aurait pu être enrichie par celle d'un groupe qui complète la proposition de départ, qui peut ensuite être acceptée ou refusée par le législatif. Votez ! »

**La présidente** procède au vote de l'entrée en matière du projet d'arrêté, qui est acceptée par 37 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix pour et 10 voix contre.

## 10. Interpellation et questions

Néant.

## 11. Lettres et pétitions

Néant.

## 12. Communications du

### a. Conseil communal

**Daniel Rotsch** (CC) : « Madame la présidente, Madame, Messieurs, je vous informe que le mandat d'étude parallèle du pôle de gare a été lancé par une première séance avec les experts et les propriétaires du secteur. La deuxième séance a eu lieu ce jour avec les mandataires pour faire un tour du propriétaire. Pour l'heure, la dynamique est positive et c'est très bien ainsi.

Dans le cadre de la campagne anti-littering, un article paraîtra dans le Bulcom, annonçant la prochaine création d'une association de bénévoles dans la sensibilisation de l'usage de l'espace public.

S'agissant du pôle de développement économique, une conférence de presse aura lieu le 15 juin prochain afin d'informer du lancement de la mise à l'enquête du PAC.

Pour les inscrits à la visite du réseau d'eau de boisson, je vous rappelle que la visite aura lieu le 19 juin. Merci beaucoup. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Madame, Messieurs, voici de brèves informations concernant le port de La Ramée et son môle.

Comme vous avez pu le constater en examinant le budget 2021, les travaux d'assainissement du port de La Ramée ont été repoussés à 2022, voire 2023.

Cependant, dans cet intervalle, nous procédons à des mesures de stabilité du môle. Des points fixes ont été relevés le long du môle et sont contrôlés régulièrement. Les premières mesures n'ont heureusement montré aucun mouvement de l'édifice, mais nous allons toutefois poursuivre ces contrôles.

De plus, vous l'aurez peut-être constaté, l'escalier situé au bout du môle destiné à la baignade est actuellement fermé. Suite à un malheureux accident, la main courante s'est séparée de son socle. Une solution pour restaurer rapidement cet accès au lac est actuellement à l'étude. Merci de votre attention. »

**Martin Eugster** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant de la réfection du collège des Tertres, le Conseil communal est en train d'élaborer un rapport pour demander un crédit complémentaire afin que ce chantier puisse commencer et être terminé.

Le rapport sera présenté lors de la séance du Conseil général de la mi-septembre. Le rapport justificatif sera prêt à fin août et nous invitons tout le monde à procéder à une visite du collège des Tertres afin que vous puissiez voir de quoi il s'agit et poser des questions. Si vous êtes intéressés, merci de réserver la date du samedi 4 septembre 2021 à partir de 9h00 sur le site. Des précisions sur la visite vous seront communiquées ultérieurement. Merci beaucoup. »

### b. bureau du Conseil général

Néant.

## 13. Divers

**Daniel Jolidon** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite demander à l'administration communale s'il est possible de corriger le texte du répondeur automatique. En effet, lorsque l'on appelle en-dehors des heures d'ouverture, les heures d'ouverture des guichets sont communiquées, mais on ne nous dit pas qui appeler en cas d'urgence. L'administration communale est donc inatteignable. J'ai appelé un après-midi, sans que ce soit absolument urgent, mais je n'ai pas su

comment outrepasser le pouvoir de la voix métallique qui disait qu'il fallait rappeler le lendemain matin à 8h30. Il suffirait juste d'ajouter : « En cas d'urgence, appelez le 117 ou 118 ou un numéro quelconque. ». Merci. »

**Heinz Hoffmann (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la question posée, en regardant le site internet de notre commune et en consultant les informations communiquées par les autres communes ainsi que les messages de leurs répondeurs, nous pouvons confirmer que le numéro d'urgence pour les fuites d'eau figure sur notre site. Dans d'autres communes il est possible de trouver les numéros d'urgence pour la voirie et les bâtiments pour celles qui ont un service de piquet 7/7 et 24/24 pour ces différents services.

Sinon, il y a toujours les numéros d'urgence de la police (117), des pompiers (118) et de la santé (144). Cependant, cette question est intéressante et nous nous pencherons sur cette demande afin de mettre en place quelque chose. »

**Michel Luthi (ELT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans le Bulletin des communes de ces dernières semaines, nous avons pu lire plusieurs articles concernant le camping.

Lors de l'édition du 4 juin dernier, le Conseil communal a publié un rectificatif car ces articles contenaient des affirmations plus ou moins fallacieuses, tout dépendant de la façon dont on les prend. Je crois que c'était le bon moment de remettre la tente au milieu du village et de faire savoir à qui de droit, qui, dans cette commune, commande et décide. Merci d'avoir fait cette rectification. »

**Maurice Binggeli (PSLT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier le Conseil communal pour les bons qui ont été distribués pour le soutien de nos entreprises locales. Je formule une petite remarque : lorsque vous envoyez les bons à deux citoyens, mari et femme, ce serait sympa de ne pas l'envoyer simplement au nom de l'un des deux, mais il serait judicieux de mettre le nom de la deuxième personne concernée. Merci pour l'acte. »

**Pascal Vaucher (ELT)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ELT tient à féliciter la nouvelle présidente et à remercier le président sortant. »

– Applaudissements –

**Bruno Gomes (PVL)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite rappeler que l'église catholique organise un marché aux puces le 26 juin et vous êtes tous les bienvenus. Merci. »

**Heinz Hoffmann (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les élections cantonales ont eu lieu et je n'ai pas entendu beaucoup de félicitations dans cet hémicycle alors j'aimerais le faire au nom du Conseil communal.

Nous tenons à remercier et féliciter toutes les personnes qui se sont mises à disposition sur les listes électorales du Grand Conseil.

Le résultat pour la commune de La Tène est positif. Nous félicitons nos deux députés élus, Nadia Chassot (PLRT) et Lionel Rieder (PLRT), ainsi que notre députée suppléante Céline Cortina (PLRT). Merci beaucoup. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** lève la séance à 21h48.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire ad intérim,

M. Calame

A. Fridez